

DOSSIER DE PRESSE 2022

SSI

SYNDICAT DES SOPHROLOGUES
INDEPENDANT



**Vos questions
sur la Sophrologie...**

- **Qu'est-ce que le SSI ?**
- **Valeurs et Déontologie du SSI !**

Créé en 2017 par **Alain Giraud et Philippe Ambrosio**, le Syndicat des Sophrologues Indépendant (SSI) est né d'un constat simple. La Sophrologie répond à une problématique de société : la montée des troubles psychosociaux. En tant que pratique accessible à tous, **elle ne doit être soumise ni à une idéologie, ni à des rivalités de chapelle.** Le syndicat se veut donc indépendant. Sa vocation



est de **représenter tous les sophrologues diplômés** de façon active, pour faire avancer la pratique de la Sophrologie et contribuer au **mieux-être des Français.**

Le SSI travaille avec tous les acteurs de la profession pour défendre la Sophrologie et la rendre accessible au plus grand nombre. Il **met en place des partenariats** avec des organismes importants comme par exemple l'association « Bleu Blanc Cœur ».

Missions du Syndicat

Le but du Syndicat des Sophrologues Indépendant est de **mieux faire connaître la Sophrologie auprès du grand public, de défendre les praticiens de la Sophrologie et d'apporter une réponse, parmi d'autres, aux problèmes de nos concitoyens.**

Ses missions sont les suivantes :

- **REPRÉSENTER** les sophrologues diplômés dans toutes les instances officielles ou privées.
- **DEFENDRE** les intérêts corporatifs, économiques, sociaux, ou moraux des sophrologues praticiens.
- **INFORMER** ses adhérents sur toutes les questions techniques scientifiques économiques ou législatives qui les concernent.
- **FAVORISER et PROMOUVOIR** la formation continue des sophrologues diplômés.
- **APPORTER** l'aide matérielle et juridique nécessaires à l'exercice de la profession de sophrologue praticien.
- **FOURNIR** aux sophrologues professionnels toute l'assistance nécessaire à la défense de leurs intérêts.



Le SSI est animé par un Conseil National d'Administration présidé par Alain Giraud et comporte **9 présidents d'Honneur dont 7 médecins, 2 écrivains et une avocate.**

L'approche pragmatique et non partisane du Syndicat des Sophrologues Indépendant a déjà **séduit plus de 875 adhérents.**

Pourquoi la Sophrologie ?

Devant cette société en métamorphose où les **repères sont bousculés**, les français ont **besoin de soutien** face à des lendemains incertains. Les sophrologues se mobilisent plus que jamais pour apporter une aide précieuse et un accompagnement efficace aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

La Sophrologie permet de **renouer avec les joies simples** de l'existence, de prendre conscience de la **beauté du monde** et de la chance que nous avons de vivre... Reprendre le



Qu'est-ce que la Sophrologie ?

La sophrologie est un métier d'accompagnement dans le développement personnel, qui requiert des qualités humaines et empathiques. Elle est l'harmonisation du corps et de l'esprit, elle fait le lien entre les deux.

La Sophrologie est un mot composé de trois termes grecs : sos « équilibre », phren « conscience, esprit » et logos, « étude ». Créée en 1960 par le professeur Alfonso CAYCEDO, neuropsychiatre, la Sophrologie a pour but d'étudier la conscience et de développer son équilibre.

Cette méthode originale comprend un ensemble de techniques psychocorporelles destiné à mobiliser de façon positive les capacités, ressources et valeurs personnelles qui existent en tout être humain. Largement utilisée dans les domaines clinique et thérapeutique,

contact avec tout le **positif qui est en nous en réactivant nos ressources et nos capacités !**

La Sophrologie offre une réponse, simple, efficace et accessible à tous tant sur le plan préventif que curatif

Développer le positif, c'est tout d'abord transformer la pensée négative et les croyances qui faussent la perception que l'on a de soi, des autres et



du monde. C'est ensuite réapprendre à sourire et à être joyeux. L'axiome inébranlable de la Sophrologie est bien celui de l'action positive.

Avec la joie au cœur, **nous reprenons le contrôle de notre vie** et redevenons capable d'en savourer chaque instant. La Sophrologie nous fait reconsidérer **notre passé sous l'angle du positif** et réduire l'impact de nos pensées négatives issues des expériences douloureuses de notre vie. **Le présent se trouve ainsi renforcé par cette action positive.**



elle présente aujourd'hui un caractère social préventif et pédagogique qui s'adresse à toute personne à chaque étape de sa vie.

Déroulement d'une séance de Sophrologie

Debout, assis ou éventuellement allongé, la séance commence par un exercice de respiration et de visualisation de chaque partie du corps, au son de la voix du sophrologue, sans aucun contact physique. Une fois le lâcher-prise installé, le sophrologue fait accéder le sujet aux régions supérieures de sa conscience, par des exercices de relaxation dynamique, de visualisation et de concentration. Les séances sont adaptées aux besoins de chaque personne : accompagnement dans la lutte contre une maladie ou la douleur, deuil, parentalité, addiction, état dépressif, ou simplement travail à l'aide de la pensée positive, afin de se préparer à une intervention chirurgicale, une compétition sportive ou un examen scolaire, voire de mieux gérer son stress et ses émotions.



Valeurs du Syndicat des Sophrologues Indépendant

Le Syndicat des Sophrologues Indépendant ne s'inscrit dans aucune chapelle, école, parti, mouvement philosophique, ou toute affiliation... Il est simplement au service du métier de Sophrologue.

Son mot d'ordre : « ensemble, valorisons et défendons notre métier », l'inscrit dans une dimension pragmatique, de défense des intérêts des professionnels, et de services à ses membres.

Le code de déontologie

Chaque sophrologue, adhérent au Syndicat des Sophrologues Indépendant, est tenu de respecter la charte déontologique de son syndicat.

Le code de déontologie du SSI, conforme à la norme AFNOR NF



L07-001 du Sophrologue, est chargé de délimiter sous l'angle moral et éthique les conditions dans lequel doit s'exercer la profession de Sophrologue. Le présent Code de déontologie est destiné à servir de règles aux personnes titulaires d'une formation en Sophrologie et adhérentes au SSI.



« Qualité de service du sophrologue »

Il s'applique obligatoirement à tous les adhérents du SSI. (Le SSI étant membre de la commission de normalisation AFNOR)

Le sophrologue qui ne respecte pas a minima le présent code de déontologie ne peut pas revendiquer être en conformité avec la norme NF L 07-001.

Il constitue la référence commune des sophrologues se déclarant en conformité avec la norme. Il définit leur engagement envers le public, les clients et la profession.

Il s'applique sans exception à tous les Sophrologues adhérents au Syndicat des Sophrologues Indépendant (SSI) quel que soit le cadre d'exercice.

A.1

Le sophrologue est tenu d'exercer dans le respect des lois et règlements en vigueur.

A.2

Le sophrologue s'engage à respecter la liberté, la singularité et la dignité de chacun. Il veille à

protéger l'intégrité physique et psychique des personnes sous sa responsabilité.

Il s'interdit toute propagande ou prosélytisme religieux ou idéologique au sein de son cabinet, ainsi que sur les lieux de ses interventions. Le sophrologue veille au respect de ces principes au sein de la profession.

A.3

Le sophrologue est tenu au respect absolu de la confidentialité professionnelle pour tout ce qui lui est confié dans l'exercice de sa profession. S'il conduit des séances collectives, il informe les participants du respect de la confidentialité qui s'applique à chacun d'eux. La confidentialité doit être levée à partir du moment où il repère ou identifie que son client est en danger, notamment en cas de dérive sectaire, de violence, ou de manipulation.

A.4

Le sophrologue s'engage à ne faire référence qu'au statut que lui confère la formation de sophrologue qu'il a suivie et validée. Il s'engage ainsi à respecter les limites de ses compétences et à orienter les clients vers un autre professionnel si cela s'avère nécessaire. Il ne se substitue donc en aucun cas à des professionnels de santé, il ne prodigue ni diagnostic, ni prescriptions médicales et n'interfère jamais dans les traitements médicaux en cours.

A.5

Le sophrologue s'engage à actualiser régulièrement son savoir et ses compétences afin de répondre aux attentes du public et aux

évolutions de la sophrologie.

A.6

Le sophrologue s'engage à respecter les concepts et principes généraux de la sophrologie. Il s'engage également à ne pas la dénaturer.

A.7 Le sophrologue diffuse des offres claires et compréhensibles par le public. Ces offres doivent définir les modalités d'accompagnement, les objectifs visés ainsi que le tarif de la prestation.



A.8 Le sophrologue s'engage à ne pas diffuser d'informations pouvant induire en erreur ses clients, le public et les médias,

ou nuisant à l'image de la profession. Il veille également à user de son droit de rectification auprès des médias afin de contribuer au sérieux des informations communiquées au public sur la sophrologie.

A.9

Le sophrologue s'engage à entretenir des relations confraternelles, respectueuses et courtoises avec ses pairs.

A.10

Le sophrologue collabore, en accord avec la personne concernée, avec les autres professionnels également impliqués dans le processus d'accompagnement

Se syndiquer aujourd'hui...

Une obligation !

Le métier de Sophrologue est en pleine mutation. Certaines corporations aimeraient bien mettre la sophrologie dans leur escarcelle. L'avenir du RNCP est incertain. L'état aimerait mettre de l'ordre dans la pratique des médecines complémentaires. L'Académie de médecines souhaite mettre en place des formations de sophrologie réservées aux médecins.

Pour toutes ces raisons, il est primordial aujourd'hui que les sophrologues se professionnalisent et pratiquent la formation continue. Il faut

surtout qu'ils se rassemblent autour de leurs syndicats afin d'être mieux représentés auprès des instances régaliennes.

Chaque Sophrologue, par son engagement personnel, fait la force de notre syndicat. Celui-ci n'est pas un service que l'on achète lors de son inscription. Le fait d'adhérer fait de chaque adhérent un acteur actif pour



la défense de son métier. Bien sûr, en étant nombreux, le SSI peut mutualiser certains services comme l'assurance RC AXA/SSI ou la plateforme de réservation et de télé-consultation en ligne CRENOLIB mais cela ne doit pas être la motivation principale pour se syndiquer. La Sophrologie a, plus que jamais, besoin de l'investissement de tous ses professionnels. Ensemble ils seront plus forts !

Qui peut adhérer ?

Pour adhérer au SSI, le Sophrologue professionnel doit avoir suivi soit une formation inscrite au RNCP (Répertoire National de la Formation Professionnelles) soit un Diplôme Universitaire en Sophrologie soit une formation minimum initiale de 300 heures de cours pratiques et théoriques dispensés par des écoles réputées pour leur sérieux.



Le sophrologue n'est pas un médecin et ne se substitue en aucun cas aux professionnels de la santé. Il ne pose pas de diagnostic, n'influence pas les choix thérapeutiques de ses clients et n'interfère pas dans les traitements en cours.

Son action implique la mise en œuvre de moyens

qui tendent vers l'autonomie et le mieux-être de ses clients, dans le respect de leurs valeurs et de leurs croyances (religieuses, politiques ou philosophiques), et sans jamais mettre en péril leur intégrité psychique, psychique, sociale et morale. L'intérêt et le bien-être du client doivent toujours constituer un élément prioritaire d'exercice.

Le Sophrologue intervient exclusivement dans son champ de compétences. Il ne doit pas entreprendre ou poursuivre son action dans des domaines qui dépassent ses connaissances, son expérience et les moyens dont il dispose.

Les techniques qu'il utilise doivent être en accord avec le diplôme obtenu et le domaine de compétences propre à son activité. Par conséquent, il s'engage à ne pas utiliser sa pratique dans d'autres situations que celles autorisées strictement par sa profession.

Il respecte les valeurs que défend la Sophrologie : responsabilité, tolérance, bienveillance, respect de la liberté individuelle et de la dignité humaine, tant envers ses clients qu'envers ses confrères.

Le Sophrologue préserve la vie privée et l'intimité des personnes qui le consultent ou l'ont consulté en garantissant leur anonymat. Lorsqu'il utilise des données issues de son expérience ou de ses documents de travail, il doit prendre toutes les dispositions pour que l'identification du client ne soit pas possible.

Un syndicat tourné vers l'action

Deux grands axes dominant l'action du SSI

En politique

■ **La proposition de loi sur la santé au travail**, qui a été adoptée en février 2021 par l'Assemblée nationale, vise à renforcer la prévention en matière de santé au travail. Partant du constat que les approches classiques, fondées sur des mécanismes de "réparation" à la suite d'un accident du travail, ont montré leurs limites, le projet met l'accent sur la notion de prévention. Une des propositions est de repenser la médecine du travail et de développer la collaboration avec la médecine de ville, en impliquant des équipes pluridisciplinaires composées de médecins et des infirmiers en santé au travail, mais aussi de kinésithérapeutes, de psychologues, d'ingénieurs en prévention, d'ergonomes, d'ergothérapeutes, voire d'assistants sociaux.

Une demande du SSI a été adressée à Charlotte Lecoq, députée de la majorité, pour participer aux travaux concernant les risques psychosociaux en entreprise. Le SSI, ayant reçu une réponse favorable, a été représenté par le Dr Patrick André Chéné qui a pu s'exprimer sur le sujet.

La table ronde, dans le cadre de la préparation de la loi santé au travail avec certains députés sur le thème de la pluridisciplinarité, a été organisée le 30 novembre 2020. « J'ai constaté, précise le Dr Chéné, que les intervenants présents à cette réunion étaient soit des médecins du travail, soit des cadres infirmiers.

Le sujet de la réunion était la pluridisciplinarité. J'ai donc insisté pour indiquer qu'il convenait d'affirmer le rôle de la sophrologie au sein de l'équipe pluridisciplinaire dans cette loi. Un tel rôle a déjà été mentionné dans le plan cancer, au sein des soins de support. Les sophrologues sont particulièrement bien indiqués par leurs techniques, pour travailler avec les employés sur des programmes spécifiques de prévention. En effet l'intérêt de la

sophrologie réside en ses applications personnalisées dans le monde du travail, surtout son rôle préventif et son déroulement spécifique de groupes ».



■ **Participation à la JNA 2021** (Journée Nationale de l'audition)

■ Le Conseil National d'Administration du SSI a décidé d'être **membre de la Chambre Nationale des Professions Libérales CNPL** qui semble être très dynamique. Le SSI a accueilli, à sa dernière AG, Alexandra ATTALAUZITI présidente de la Branche métier du Bien-être de la CNPL et présidente du Syndicat des Professionnels de la Naturopathie



■ **Participation à la commission Normes AFNOR** référentiel métier sophrologue. Après de nombreuses réunions entre les pairs de la sophrologie, un consensus a été trouvé. En 2018, l'AFNOR a annoncé l'ouverture d'une commission de normalisation intitulée « Qualité de service en Sophrologie » dédiée à l'élaboration d'une norme

nationale sur les prestations de services en Sophrologie. Un texte qui vise à décrire et harmoniser les pratiques du sophrologue et dont les travaux ont débuté en 2019. Le Syndicat des Sophrologues Indépendant, représenté par Jean-Pierre Floquet (membre militant) et Alain Giraud (le président), a été un des acteurs participatifs

à cette commission.

En février 2021, le texte est passé au stade de l'enquête publique, étape obligatoire pour les projets destinés à être publiés au statut de norme homologuée par l'AFNOR L07-001. Depuis cet été 2021, l'AFNOR a publié la Norme sur les bonnes pratiques du sophrologue. Ce texte deviendra la référence sur lequel tous les acteurs de la vie publique pourront se référer pour comprendre ce métier. Chaque Sophrologue peut acquérir une licence du texte officiel de cette norme auprès d'AFNOR.

■ **En projet**, les syndicats et fédérations : shiatsu, reflexologues, massages de bien-être, et le SSI envisage de créer une confédération qui aurait pour objectifs :

- La coordination de l'action des organisations syndicales qui la composent afin de réaliser leurs buts communs, notamment de promotion et de défense des intérêts collectifs et individuels
- Des actions en justice avec la possibilité reconnue, devant toutes les juridictions d'exercer tous les droits réservés à la partie civile concernant les faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession.
- La mise en commun de moyens et compétences entre les membres afin de réaliser les buts communs.



En social

- Réfection du site internet SSI.WORK
- Mise en place et amplification des partenariats gagnant/gagnant :
- LIVLI expert-comptable
- L'association Bleu Blanc Cœur
- La station thermale d'Ussat les Bains

- Partenariat avec France-Parkinson,
- Centres Gestion du Stress
- AXA
- CRENOLIB
- Consult gestion des clients de son cabinet
- Imprimerie « Arc en soie » Condette
- Présentation du SSI auprès des élèves du

DU de Sophrologie à l'université de Lille II et des grandes écoles privées.

- Gestion et valorisation « presse kiosque » de l'annuaire www.sophrologie.expert, annuaire exclusif du SSI
- Aide aux micro-entrepreneurs. Chaque adhérents SSI est membre « privilège » de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs FNAE
- Echanges professionnels en Covision
- « Club avantages » (Centrale d'achat)
- Dialogue avec le monde mutualiste : le SSI œuvre pour des partenariats avec les mutuelles de santé pour développer des actions de prévention dans lesquelles la Sophrologie aurait toute sa place.

Extrait de l'Enquête INSERM de 2020

« La sophrologie se propose de soulager un grand nombre de troubles, certains fonctionnels (acouphènes), d'autres psychologiques (anxiété), ou encore d'accompagner des clients atteints de maladies nécessitant des traitements lourds (cancérologie). La sophrologie est assez largement implantée dans le paysage sanitaire français, ce qui rend la question de son évaluation particulièrement sensible. »

Une telle absence de données d'évaluation est particulièrement regrettable pour un soin aussi répandu. Il est difficile d'en blâmer la seule communauté des sophrologues. Rien n'est en effet organisé à l'échelon national pour aider les praticiens usant d'interventions non médicamenteuses à se lancer dans une démarche évaluative digne de ce nom. A noter cependant que dans les toutes dernières années un grand nombre d'initiatives isolées ont vu le jour et ont réussi à obtenir des financements pour mieux comprendre et apprécier l'effet de la sophrologie. Il est ainsi possible que dans quelques années l'intérêt de la sophrologie thérapeutique, semble susciter un certain engouement, qui pourra être apprécié sur des bases plus rationnelles ».

BIOGRAPHIE du Président & Fondateur SSI



Alain Giraud est Sophrologue praticien diplômé universitaire en Sophrologie, en Pathologies Neuro-fonctionnelles, et en Phytothérapie - Aromathérapie. Il est inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) par l'Académie de Sophrologie de Paris dirigée par le Dr Patrick-André Chéné. Alain Giraud est aussi « National Guild of Hypnotists ». Engagé dans le syndicalisme depuis 2004, il est fondateur et président du Syndicat des Sophrologues Indépendant (SSI). Il anime deux cabinets de sophrologie (Paris 3 et Aix les Bains) en plus des téléconsultations.

"Notre métier a besoin d'être mieux organisé, mieux défendu pour obtenir une plus large reconnaissance. C'est en nous rassemblant que nous ferons avancer la Sophrologie. Votre engagement, c'est notre force..."

Alain Giraud

Verbatims & Témoignages

« La combinaison des séances en téléconsultation et de l'écoute régulière de leur contenu à domicile m'a permis petit à petit de me relaxer profondément - grâce à la respiration -, de contrôler mes pensées, de pouvoir me concentrer et de mener à bien des tâches qui me semblaient impossibles. »

« Une séance pleine de détente et de bien-être qui soigne l'esprit comme on soignerait son corps. »

« J'avais tout essayé : somnifères, anxiolytiques, plantes, acupuncture... rien n'y faisait. En seulement 5 séances, j'ai repris plaisir à me coucher ! »

« Un instant de bonheur et d'apaisement ».

« Arrivée à la Sophrologie à la suite d'un burn-out professionnel, j'y ai appris à prendre du recul, à écouter mon corps et mon esprit dans un monde de vitesse et de performances, à mieux gérer les tensions, les coups durs..., bref, la Vie. »

« Avant de m'endormir je fais des exercices de respirations. La Sophrologie m'apporte beaucoup au quotidien. »

« Comme une sorte de béatitude ».

« Ça fait tellement du bien d'être déconnecté du monde, de la société stressante et envahissante qui nous entoure. J'ai enfin réussi à être en phase, à être moi-même, à me comprendre. »
« Les enregistrements des séances m'ont permis de répéter chez moi et de reprendre confiance en moi. Pendant plus d'un an, mon sophrologue



a été à mes côtés pour m'aider à surmonter une épreuve douloureuse. Son écoute attentive, son empathie, sa voix tellement rassurante ont joué un rôle décisif dans ma récupération ».

Hommage à nos chers disparus

Ils seront toujours dans notre cœur !

Cette année, la Sophrologie et notre syndicat sont en deuil. Deux de nos présidents d'honneur, adjoints d'Alfonso Caycedo, nous ont quittés !



Le Dr Patrick André Chéné Directeur et fondateur de l'Académie de Sophrologie. Il était adjoint à la commission communication du SSI



Le Dr Jean-Pierre Hubert spécialiste de la sophro-analyse

Ils ont soutenu notre syndicat dès sa création en acceptant d'être « président d'honneur » du SSI. Ils sont partis très vite, trop vite et nous présentons à leurs familles toutes nos sincères condoléances.

CONTRIBUTION DE LA SOPHROLOGIE

« BIEN-ETRE AU TRAVAIL »

(suite à la réunion gouvernementale où le Dr Patrick-André Chéné représentait le Syndicat des Sophrologues Indépendant SSI)

La sophrologie est un métier d'aide à la personne permettant de développer les compétences et les capacités personnelles, de chercher les valeurs qui animent chacun, d'ouvrir le champ de conscience et d'améliorer ainsi la vie quotidienne de ceux qui la pratiquent. Elle est **adaptable** et peut ainsi répondre à un très grand nombre de problématiques actuelles personnelles, professionnelles ou sociétales.

L'intérêt de la sophrologie, c'est une méthode qui transmet des techniques et demande à la personne de s'y entraîner régulièrement. En ce sens elle implique les salariés comme les dirigeants qui acceptent de pratiquer. Elle permet un changement de perception de soi-même et des autres, un vécu plus positif du contexte professionnel qui va alors favoriser la communication, harmoniser la pluridisciplinarité, soulager les tensions, être préventif de beaucoup de problématiques liées à l'univers professionnel.

Dans le monde du travail, la pratique de la sophrologie (guidée, puis autonome) pourrait contribuer à placer, et à maintenir, en cohérence les aspirations l'individu avec celles du collectif de travail.

Il y a entre elles une inévitable confrontation, et en même temps une indispensable mise en cohérence :

- La sophrologie peut aider l'encadrement à reconnaître les individualités, à les intégrer dans le système de contraintes liées à l'appartenance au collectif, en faisant émerger les bénéfices réciproques et partagés,

- La sophrologie peut aider l'individu identifier le bénéfice personnel qu'il retire de son appartenance au collectif de travail et ainsi à positiver l'abandon nécessaire d'une partie de son libre arbitre.

Ce faisant, la sophrologie peut contribuer à générer de l'harmonie au niveau de l'individu lui-même, au niveau des individus entre eux, et entre chaque individu et le collectif incarné par l'encadrement.

Cette action peut avoir son indication tant à l'embauche, qu'en routine au fil du temps, que dans le cadre de la résolution des conflits.

En prévention

Capacités, valeurs :

● **Développer, Activer, Maîtriser, ses capacités** : concentration, mémoire, apprentissage, créativité, imagination, innovation, adaptation...

● **Communication** : prise de parole, gestion du trac : SAP, Geste Signal

● **Retrouver le plaisir** d'entreprendre, d'agir, retrouver la motivation

● **Développer la capacité de projets** : se projeter dans le futur

● **Redécouvrir ses valeurs** :

→ Se respecter et respecter les autres

→ La responsabilité

→ La dignité

● **Retrouver meilleure confiance en soi et en ses capacités**

● **Relativiser, dédramatiser, prendre du recul**, face aux événements et aux imprévus

● **Positiver** (personnes, sentiments, projets ou réalisation...), regard neuf (RD4)



VOTRE REPERE POUR BIEN MANGER

Bleu-Blanc-Cœur est une association qui porte depuis 20 ans un projet d'agriculture et d'alimentation durables, aux impacts positifs avérés sur le climat et sur la santé.

ENVIRONNEMENT

De la diversité dans nos champs pour optimiser la vie des sols et l'empreinte carbone de nos aliments



SANTÉ ANIMALE

Améliorer la santé des animaux par leur alimentation



ALIMENTATION SAINE

Bien manger grâce à des produits alliant qualité nutritionnelle, plaisir et équilibre



TRANSPARENCE

Une filière tracée et contrôlée du champ à l'assiette (audits, analyses...)



ÉCONOMIE VERTUEUSE

Créer de la valeur pour nos agriculteurs et nos territoires avec des produits accessibles à tous



RESTONS, CONNECTÉS...

Localisez tous nos produits où que vous soyez sur : www.bleu-blanc-coeur.org

Suivez-nous

f t i in y

...ET REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ

Manifestez votre soutien et accédez à notre Espace Membre pour des informations exclusives !

www.bleu-blanc-coeur.org/monsoutien

un acteur majeur : stress, sommeil

Les bénéfiques pour l'entreprise

- Diminution de l'absentéisme
- Prise en charge du présentéisme
- Amélioration du climat social
- Meilleure adaptation aux changements
- Meilleure efficacité des collaborateurs
- Application de la législation en matière de RPS
- Meilleure image, marque employeur

Par rapport loi santé au travail

Ce que l'on souhaiterait pour être encore plus efficace - mission d'accompagnement du sophrologue – importance

Freins à lever

Pas uniquement relaxation

Meilleure reconnaissance - DU à Lille - RNCP

Accompagnement sophro mieux connu,

prend de plus en plus

Sophrologue considéré comme un acteur

Métier d'aide à la personne

Plan cancer : Sophrologie citée dans le plan

Réduire la difficulté de pénétration dans

l'entreprise et de perception de la sophrologie

dans l'entreprise

Être identifié sur davantage de sujets comme

Intérêts pour l'entreprise

Actions sophrologiques dans le monde du travail
Faire des pauses sophrologiques - trouver son bon rythme

Les techniques flash : mieux respirer, concentration, micro-sieste

Connaître ses limites corporelles de travail -->

iront beaucoup moins vers le Burn out,

activation vitale en baisse d'énergie

Dans les RPS une réponse en adéquation avec le DU

Les TMS : Sommeil - Estime de soi

Communication de respect et d'écoute

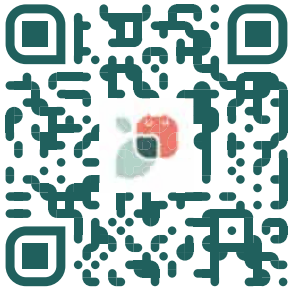
Retrouver le goût du travail

Les valeurs de l'entreprise et la valeur du travail

Dr Patrick-André Chéné et

Alain Giraud Président national du SSI

Le 10 décembre 2020



Rendez-vous Médecine Douce

Solution de prise de rendez-vous adaptée
aux praticiens de médecine douce

20 € HT/mois*
au lieu de ~~29,95 €~~

contact@crenolib.fr



* -30% en partenariat SSI



Assurance et banque

EIRL Olivier GUILLEMOIS
Assurances

Agent Général AXA

16 Rue de Rennes
BP4
35 132 VEZIN LE COQUET

Tel : 02 99 64 53 73

&

Email : agence.guillemois@axa.fr

N° Orias : 07 014 599



Notre **Cabinet AXA à Vezin le Coquet** (35) est le partenaire historique du Syndicat des Sophrologues Indépendants depuis sa création en 2017.

Nous vous accompagnons pour **vos projets suivants** :

- **Assurances Professionnelles** : RC sophrologue et autres activités, Protection Juridique, multirisque local Prof, Prévoyance (*indemnités journalière, invalidité, décès*), complémentaire Santé et Retraite Madelin.
- **Assurances personnelles** : Auto, moto, bateau, habitation propriétaire occupant ou non, locataire, Protection Accident de la Vie, Protection juridique, complémentaire santé, Retraite, Epargne pour réduire vos impôts ... etc.
- Tarifs négociés SOPHROLOGUE avec 25 autres disciplines annexes à l'activité principale.

N'hésitez pas à nous solliciter, notre équipe se tient à votre disposition pour étudier avec vous la meilleure façon de vous garantir et de vous protéger !

CONSEILLER, PROTEGER, ACCOMPAGNER
C'EST NOTRE METIER !